Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260211-D18DEE_JA26-DE

Fougères

Direction Education Enfance / SD

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2026

(ordre du jour du 23 janvier 2026)

PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DU 1ER DEGRE - COMMUNE DE JAVENE – ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Rapporteur : Alexis RABAUD

Dans le cadre de la participation aux charges de fonctionnement des **écoles publiques**, la Ville de Fougères est sollicitée par la commune de Javené pour la participation aux frais de scolarisation des élèves fougerais inscrits dans son école publique au cours de l'année scolaire 2025-2026.

La commune de Javené sollicite la participation de Fougères pour 2 élèves scolarisés en maternelle et 4 élèves en élémentaire.

La contribution est calculée selon le coût réel / élève issu du Compte Administratif n-1 de Javené, sauf si le coût fougerais est inférieur.

Comparaison des coûts élèves en école publique résultant du compte administratif 2024 applicable pour l'année scolaire 2025-2026 :

En maternelle :

- Elève fougerais : 1 385,33 €. Abattement - 20% soit **1 108,26 €, valeur retenue pour le calcul**
- Elève à Javené : 1 533,07 €. Abattement - 20% soit **1 226,46 €**

En élémentaire :

- Elève fougerais : 619,40 €. Abattement - 20% soit **495,52 €**
- Elève à Javené : 445,12 €. Abattement - 20% soit **356,10 €, valeur retenue pour le calcul**

Selon les termes de l'accord, la participation de la ville de Fougères s'élève à :

- 1 108,26 € x 2 élèves en maternelle = 2 216,52 €
- 356,10 € X 4 élèves en élémentaire = 1 424,40 €

  Soit un montant total de 3 640,92 €.

Après avis favorable de la commission « Education, Enfance, Petite Enfance », il vous est proposé de verser à la commune de Javené une contribution de **3 640,92 €.**

Signé électroniquement par délégation par Louis FEUVRIER le 11/02/2026 11:43:05

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260211-D18DEE_JA26-DE

ADOPTE A L'UNANIMITE



Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères

Signé électroniquement par : Louis FEUVRIER
Le 2026-02-11T11:43:06+01:00

Signé électroniquement par délégation par Louis FEUVRIER le 11/02/2026 11:43:05